

Economie | Vins de Bordeaux : 2018, une année particulière



Les épisodes de grêle et la forte intensité du mildiou n'auront apparemment pas eu raison des récoltes de vin dans le bordelais, qui affichent un volume prévisionnel de 5,1 millions d'hectolitres, bien supérieur à la triste année 2017 très impactée par le gel (3,5 millions d'hectolitres). Ce lundi, dans une séquence très chiffrée, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux est revenu sur les perspectives du millésime 2018 mais aussi les ventes en repli, conséquence ou cause d'une hausse des valeurs à l'export. Synthèse d'une année particulière, dont les conséquences pourraient être plus larges que prévues...

Des volumes de récolte en hausse...

5,1 millions d'hectolitres, c'est le volume provisoire des récoltes pour les vins de Bordeaux en 2018, soit un chiffre qui se rapproche plus de la moyenne décennale que des années maigres (3,8 millions d'hectolitres en 2013, 3,5 millions en 2017 après l'important épisode de gel du printemps ayant fait perdre 39% de la récolte). Des chiffres jugés satisfaisants mais tout de même impactés par deux éléments majeurs évoqués ce lundi 15 octobre lors d'une présentation de la récolte 2018 par le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux : les épisodes de grêle (en avril et juillet) ayant touché environ 10 000 hectares et un mildiou jugé "particulièrement virulent". "C'est une petite récolte, c'est une moyenne et on ne sait pas encore quel va être le chiffre exact. S'il n'y avait pas eu d'impact de la grêle et du mildiou, on aurait été plus proche d'une récolte comme en 2016 (5,77 millions d'hectolitres) que de celle que l'on va vivre. On va voir des propriétés avec un rendement très bas et d'autres où le rendement, qui aurait pu être très élevé, va être modéré", a ainsi précisé Bernard Farges, président du syndicat viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur et de la CNAOC (Confédération Nationale des producteurs de vins AOC).

Malgré ces deux éléments, les professionnels du secteur ont pu bénéficier d'un été plus favorable, notamment d'un mois d'août alternant avec des journées chaudes, des nuits fraîches et de faibles précipitations, ce qui a permis, selon Allan Sichel, président du CIVB, "d'avoir des raisins qui arrivent à une bonne maturité". Les vendanges ont même débuté avec un peu d'avance : dès le 20 août pour les crémants, le 27 pour les blancs secs, et aux alentours du 20-22 septembre pour les rouges (le 17 pour les Merlot). Le millésime s'annonce même "très aromatique", et la quantité produite ne devrait pas avoir d'impact sur la hausse des prix. Le volume de récoltes de 2017, lui, en avait eu, notamment sur le niveau des prix et sur les flux, comme l'a souligné Bernard Farges. Ces

volumes en moins se sentent plus rapidement sur des appellations où la rotation est la plus rapide. Ça se ressent autant en France qu'à l'international : il y a eu une flambée des prix en 2017. On revient à un niveau un peu plus normal même si les stocks ne sont pas du tout importants, il y aura un fléchissement des cours et on va regagner des parts de marché grâce à ça".

...mais des ventes en baisse

Les conséquences sont cependant bien plus larges qu'un simple impact sur la rotation. Du côté de la commercialisation, les ventes en grande distribution des vins AOC sont en baisse (-4%) en France. Sur un an, la baisse des volumes vendus est à -5% avec 155 millions de bouteilles vendues pour une valeur de 875 millions d'euros (-1%), même s'il reste le premier vignoble AOP vendu en grande surface (27% des volumes vendus et 30% du chiffre d'affaires). Autre baisse, plus politique cette fois : l'ambition affichée d'un retrait progressif des vins de Bordeaux dans le segment commercial des entrées de gamme : au second semestre 2018, les bouteilles inférieures à deux euros représentaient 2% des ventes pour l'AOC Bordeaux rouge contre 11% à la même période l'an dernier. Comme quoi, parfois, le manque de disponibilité peut concourir à développer la stratégie locale.

Au niveau de l'export, la baisse est moins nette, ou en tout cas plus contrastée : -1% sur un an au niveau des volumes (282 millions de bouteilles soit 44% des volumes vendus) mais une hausse de 9% en terme de valeur (2,1 milliards d'euros). Côté européen, ce contraste est encore plus marqué : +1% en volume mais +16% en valeur (605 millions d'euros), des chiffres portés notamment par des pays comme la Belgique (26 millions de bouteilles), le Royaume-Uni (25 millions) ou l'Allemagne (22 millions), respectivement en troisième, quatrième et cinquième position du top 5 des destinations pour les vins de Bordeaux à l'export.

Du côté du grand export, le marché chinois fait plutôt grise mine. Alors qu'elle est le plus gros client mondial de vins de Bordeaux à l'export (73 millions de bouteilles), la Chine affiche un volume de vente en net recul (-11% pour 551 000 hectolitres) et ce malgré des valeurs d'exportation en croissance de +3%. Pour Allan Sichel, plusieurs facteurs expliquent ce qu'il ne considère pas comme un "désintérêt des chinois à l'égard de nos vins. La Chine fait face à un ralentissement de son économie, l'effet du taux de change (le yuan est moins valorisé que l'euro) compte, de même qu'une situation concurrentielle dans laquelle des vignobles comme le Chili ou l'Australie ont fortement augmenté leurs exportations. Dans les accords internationaux, ils ont de plus négocié des droits d'importation plus avantageux en Chine. Tout cela défavorise les vins européens".

Du phyto et du bio

L'autre débat qui a incontestablement agité le monde de la vigne en 2018, c'est celui des pesticides. Sur la question, l'ambition du CIVB reste toujours tournée vers la certification auprès de différents organismes, labellisant une démarche environnementale. L'objectif est d'atteindre 100% des exploitations en 2026, et l'organisme affirme qu'en 2017, 60% du vignoble bénéficiait d'une certification. Pour le label bio, par exemple, 532 exploitations viticoles étaient certifiées en 2017 (6847 hectares et 1909 hectares en conversion). La démarche SME (Soutien de Management Environnemental), pilotée par le CIVB, réunit à ce jour 800 entreprises (contre 773 en 2017). Mais tout n'est pas rose pour autant. Selon Allan Sichel, les aléas climatiques et la résurgence du mildiou en 2018 auront certainement pour conséquence "une forte hausse de l'utilisation de produits phytosanitaires. Il faut qu'on soit sur des tendances de long terme, mais quand il y a des épisodes exceptionnels comme ça, il faut se donner les moyens de se protéger". Ce dernier affirme que cet indicateur de tonnage "n'est pas bon. Est-ce qu'il vaut mieux utiliser peu de quantité de produits très toxiques ou plus de produits qui le sont beaucoup moins ? Il faudrait développer un indicateur qui fait un mix des deux pour arriver à avoir quelque chose de pertinent. Ces fortes augmentations probables sur 2018 ne doivent pas remettre en cause notre volonté et la mesure de la performance".

C'est ce qui s'appelle prévenir avant de guérir. Là-dessus ou sur le bio, Bernard Farges enfonce le clou. "Début 2019, les viticulteurs vont vérouiller, qu'on soit en bio ou pas. Ils ne vont pas supporter une troisième fois une récolte déficitaire après le gel de 2017 et la grêle de cette année. Ils ne pourront plus prendre des risques, donc tout le monde va être très prudent. Nous mesurons chaque année les conversions bio, nous allons probablement faire face en 2019 à des déconversions bio, que ce soit dans le Languedoc, le Bordeaux, la Vallée du Rhône ou la Provence. On essaie des choses, ça ne marche pas, il faut faire autre chose". Le CIVB l'a assez souvent répété : pour lui, la conversion au bio est une solution parmi d'autres, et l'abandon total des produits chimiques n'est pas encore dans ses moeurs, au grand dam des associations anti-pesticides locales.

Une solution intermédiaire semble, du point de vue de Bernard Farges, plus enviable. "Dans le plan de la filière viticole des Etats Généraux de l'Alimentation, il y a un élément important qui n'a pour l'instant pas été repris : notre demande de permettre à chacune des entreprises de faire une partie en bio et une partie en non bio. La règle actuelle, c'est 100% bio mais c'est une prise de risque importante. Si on permettait ça, je pense qu'il y aurait un mouvement important avec un plus grand nombre d'entreprises qui tenteraient, ce qui se traduirait par des produits bio en plus grand nombre sur le marché. Des exploitations se partagent déjà en deux structures juridiques : une bio et l'autre pas. Le système est contourné, donc sortons de l'hypocrisie et autorisons ce partage". Voilà qui devrait animer de riches débats lors de la dixième édition du forum environnemental des vins de Bordeaux le 6 décembre prochain...



Romain Bêteille

Credit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 15/10/2018

